

Le 31 mars 2016

[Traduction]

Création d'emplois

M. Fitch : Nous avons toujours au moins 38 000 personnes qui cherchent du travail au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de 38 000 personnes qui sont prêtes à travailler et qui en sont capables, mais il n'y a tout simplement pas assez d'emplois dans la province. Depuis que les Libéraux sont arrivés au pouvoir, il y a 6 000 emplois de moins au Nouveau-Brunswick qu'il y en avait au début de leur mandat. En fait, il s'agit vraiment de 11 000 emplois si l'on tient compte de la promesse d'en créer 5 000.

En ce qui concerne les 38 000 personnes qui veulent un emploi ici dans la province, je dirais que notre province est aux prises avec une grave pénurie d'emplois. Voilà pourquoi 38 000 personnes sont sans emploi au Nouveau-Brunswick. J'aimerais demander au premier ministre aujourd'hui s'il est d'accord pour dire qu'il y a une grave pénurie d'emplois dans la province, étant donné que 38 000 personnes sont sans emploi au Nouveau-Brunswick.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je suis d'accord pour dire que, en ce moment, l'économie canadienne est aux prises avec une période assez difficile. C'est pour cette raison que nous sommes fiers de voir que le gouvernement Trudeau fera une priorité d'initiatives qui, selon nous, aideront à stimuler l'économie et à développer un climat propice à l'investissement et à la croissance économique.

Bien sûr, c'est aussi en raison de la situation économique actuelle que nous travaillons très fort avec nos partenaires, avec le milieu des affaires et avec les dirigeants communautaires à développer un climat propice à l'investissement et à la croissance économique ici, au Nouveau-Brunswick. C'est également pour cette raison que nous allons continuer à travailler avec nos partenaires, en faisant des investissements dans nos infrastructures qui nous aideront à avoir une économie innovatrice et à développer une main-d'oeuvre qualifiée.

Il y a des défis partout au pays, et cela inclut le Nouveau-Brunswick, mais je demeure optimiste en raison des personnes de partout dans la province qui veulent contribuer et travailler ensemble. Je suis convaincu que, tous ensemble, nous allons relever nos défis.

[Traduction]

M. Fitch : À mon avis, nous avons l'autre jour précisé que le gouvernement actuel avait effectivement dressé des obstacles à l'établissement d'un climat propice à la création d'emplois dans la province. M. Lund, dirigeant d'Opportunités Nouveau-Brunswick, qui est l'un des



partenaires dont le premier ministre parle, a même déclaré aux médias qu'il n'y avait vraiment pas de pénurie d'emplois dans la province. Je me demande, encore une fois, si le premier ministre et M. Lund, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, qui a affirmé qu'il n'y avait pas de pénurie d'emplois dans la province, sont sur la même longueur d'onde.

Encore une fois, je pose la question suivante au premier ministre : Est-il d'accord avec M. Lund pour dire qu'il n'y a pas de pénurie d'emplois dans la province, ou est-il d'accord avec les 38 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui sont sans emploi et ne peuvent pas trouver de travail en raison de la pénurie d'emplois? Je vais donner au premier ministre l'occasion d'apporter des précisions à cet égard. Est-il d'accord avec M. Lund ou avec les 38 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui sont sans emploi?

[*Original*]

L'hon. M. Gallant : Bien sûr, comme je l'ai déjà signalé, nous sommes aux prises, ici, au Nouveau-Brunswick, avec des défis économiques et financiers. Il faut en faire davantage pour aider les familles, et c'est ce que fait notre gouvernement. Nous allons travailler avec le gouvernement fédéral ; il est aux prises avec les mêmes défis, car l'économie est stagnante partout au pays.

Dans la province, il sera important de continuer à travailler fort avec nos partenaires. Quand je parle de partenaires, je parle bien sûr d'Opportunités Nouveau-Brunswick, qui en est un, mais je veux surtout parler des gens du Nouveau-Brunswick, du milieu des affaires et des dirigeants communautaires. J'ai eu la chance d'en rencontrer plusieurs lors de ma tournée des chambres de commerce et je demeure très optimiste pour ce qui est de l'économie du Nouveau-Brunswick et de l'avenir de notre province en raison de ces personnes, qui, je le sais, font un travail acharné, car elles ont à cœur leur province et leurs collectivités. Ensemble, nous allons relever nos défis et mettre notre province en marche.

[*Traduction*]

M. Fitch : Oui, nous aussi, nous avons une grande confiance dans le milieu des affaires. Nous savons qu'il s'y fait de l'excellent travail. C'est le gouvernement actuel qui continue de dresser des obstacles dans le milieu des affaires, des obstacles qui empêchent les gens de ce milieu de créer des emplois, des obstacles comme des taxes et impôts plus élevés, des impôts des particuliers plus élevés, des moratoires sur l'exploitation du gaz naturel et des coalitions avec d'autres provinces en vue de bloquer la construction de l'oléoduc ouest-est.

Je me demande, encore une fois... Je suis déçu du fait que le premier ministre n'ait pas conclu, sachant que 38 000 personnes sont sans emploi, qu'il y avait une pénurie d'emplois dans la province. De plus, nous avons appris aujourd'hui que le ministre du Développement économique avait dit que M. Lund surveillait de très près les procédures relatives à la faillite de Co-op Atlantique. Ce sont 7,7 millions de dollars que la Banque Nationale a garantis. Ce sont 7,7 millions de dollars provenant de l'argent des contribuables provinciaux qui ont été versés à la



coopérative. Encore une fois, lorsque nous examinons la chronologie des faits ici, je me demande si c'est le premier ministre qui a signé le chèque en question ou si c'est M. Lund.

L'hon. M. Gallant : Je dois contester les propos tenus par le député d'en face lors de son préambule. S'il y a une chose que les gens à la maison qui ont suivi jour après jour les délibérations de l'Assemblée législative... S'il y a une chose que les gens du Nouveau-Brunswick savent, c'est que nous appuyons le projet d'Oléoduc Énergie Est.

Je n'en reviens pas que les gens de l'opposition méprisent tellement le fait de travailler avec nous qu'ils ne peuvent même pas s'oublier ni admettre que nous ayons, en fait, tous travaillé ensemble et adopté une motion commune quand les Libéraux étaient dans l'opposition, pour que l'Assemblée législative appuie unanimement le projet d'Oléoduc Énergie Est. Ils méprisent tellement la coopération non partisane qu'ils ne peuvent même pas admettre ce qu'ils ont fait quand ils étaient au pouvoir et travaillaient avec nous pour appuyer le projet d'Oléoduc Énergie Est. Le tout s'est produit il y a des années. Nous avons appuyé les efforts des gens de l'opposition, lorsqu'ils étaient au pouvoir, pour que le projet d'Oléoduc Énergie Est se rende à Saint John. Je voudrais qu'ils fassent preuve de la même courtoisie à notre égard et nous aident à faire en sorte que le projet d'oléoduc devienne une réalité.

M. Fitch : L'histoire démontre des faits évidents. L'histoire démontre de façon évidente que, oui, la motion en question a été présentée à l'Assemblée législative. C'est un fait.

Voici un autre fait : Lorsque les premiers ministres libéraux de l'Ontario et du Québec ont dit qu'ils voulaient fixer davantage de conditions concernant l'oléoduc ouest-est, le premier ministre de notre province a dit que cela semblait raisonnable. Eh bien, nous constatons maintenant que, par suite de ces conditions raisonnables, l'oléoduc est constamment repoussé à plus tard et les emplois liés à l'oléoduc sont constamment remis à encore bien plus tard.

Nous demandons aujourd'hui au premier ministre, encore une fois, si certaines des décisions politiques qu'il a prises ont nui à la province ou sont devenues des obstacles dans la province. Au début de la semaine, nous lui avons demandé de présenter l'ébauche du document sur la croissance économique du Nouveau-Brunswick. Nous lui avons demandé de présenter l'ébauche à l'Assemblée législative afin que nous puissions discuter du document et l'améliorer. Ma question pour le premier ministre est la suivante : Quand présentera-t-il l'ébauche du document à l'Assemblée législative?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je dois encore contester les propos du député d'en face. J'aimerais qu'il précise exactement lequel des principes énoncés par nos collègues et les autres provinces du pays relativement au projet d'Oléoduc Énergie Est n'est pas raisonnable. J'aimerais que le député d'en face nous le dise.



Veut-il que, ici au Nouveau-Brunswick, nous fassions avancer des projets sans consulter les collectivités? Veut-il que nous fassions avancer des projets sans consulter les Premières Nations? Je pense que la Cour suprême du Canada aurait un mot à dire là-dessus. Veut-il que nous fassions avancer des projets sans nous assurer qu'ils seront réellement utiles pour notre province? Veut-il que nous fassions avancer des projets de développement du secteur énergétique sans tenir compte de l'environnement ni des changements climatiques? Veut-il que nous fassions avancer des projets énergétiques sans nous assurer que le tout se fera en toute sécurité? Je demande au député d'en face de se lever et de nous dire lequel de ces principes ne devrait pas être suivi, lequel d'entre eux est déraisonnable.

Nous pensons que ces principes sont raisonnables et que nous pouvons nous y conformer. Oléoduc Énergie Est veillera à ce que tous ces principes soient respectés et à ce que l'oléoduc se rende à Saint John.

M. Fitch : Encore une fois, l'histoire parle d'elle-même. Des règlements sont en place pour faire avancer de nombreux dossiers tels que l'oléoduc ouest-est. Des règlements sont en place. Regardez le moratoire que le gouvernement actuel a instauré au Nouveau-Brunswick pour empêcher l'exploration et la mise en valeur du gaz naturel. Les règlements étaient en place. La consultation a été faite. Il y a déjà des plans qui ont été établis pour étudier et trouver de véritables données scientifiques.

Le premier ministre de l'autre côté de la Chambre s'est tourné vers certains de ses homologues libéraux. Maintenant, même le premier ministre du Canada ne veut pas dire que, lorsque le travail sera terminé, il appuiera le projet d'oléoduc. Cela soulève des questions sur le plan économique. Cela soulève des questions pour les investisseurs. L'incertitude économique et politique est la cause de la perte d'emplois dans la province. Le premier ministre admettra-t-il que certains des obstacles qu'il a dressés ont en réalité entraîné la perte d'investissements et d'emplois dans la province?

L'hon. M. Gallant : J'ai deux questions qui émanent des déclarations du député d'en face.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : D'abord, encore une fois, le député d'en face a déclaré ne pas être d'accord pour dire que les principes énoncés par l'Ontario et le Québec quant au projet d'Oléoduc Énergie Est étaient raisonnables. Il pense que ces principes ne sont pas raisonnables. J'ai énuméré certains d'entre eux. J'aimerais que le député d'en face me dise lesquels sont déraisonnables, et, s'il dit que des principes sont déraisonnables, il devra évidemment comprendre que cela signifie que, à son avis, nous ne devrions pas chercher à les appliquer au Nouveau-Brunswick. Il a l'impression que nous ne devrions consulter personne, que le Nouveau-Brunswick ne devrait retirer aucun avantage et que rien n'a vraiment d'importance. Nous ne devrions pas parler aux Premières Nations. Nous ne devrions pas tenir compte de



l'environnement. Nous ne devrions pas nous soucier de savoir si le tout se fait en toute sécurité. J'aimerais que le député d'en face précise quel principe énoncé par l'Ontario et le Québec est déraisonnable, à son avis.

Pour ce qui est de ma deuxième question, le député d'en face a aussi dit que tout était en place pour la fracturation hydraulique. Je lui pose la question suivante : Où les eaux usées auraient-elles été rejetées? Était-ce à Riverview, à moins que le chef de l'opposition veuille s'engager au nom du prochain chef à ce que les eaux usées soient rejetées à Saint John, au Nouveau-Brunswick? J'aimerais que l'opposition précise où les eaux usées auraient été rejetées sous sa direction.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Financement par le gouvernement

M. K. MacDonald : Je ne veux pas refroidir l'enthousiasme du premier ministre qu'a suscité l'annonce de financement concernant OrganiGram à Moncton, une compagnie qui appartient, en passant, à un donateur établi du Parti libéral du Nouveau-Brunswick. Toutefois, j'ai certainement une ou deux questions au sujet du financement lié à la marijuana. La compagnie en question détient une licence très convoitée pour une exploitation de culture de marijuana médicinale, ce qui représente un quasi-monopole. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il est d'avis que, sans l'argent des contribuables, le projet d'OrganiGram n'aurait pas créé les emplois que le premier ministre a obtenus hier?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je pense que l'entreprise OrganiGram a beaucoup de potentiel, étant donné qu'elle possède 1 des 30 permis provenant de Santé Canada pour cultiver la marijuana médicinale. Sans aucun doute, je pense que c'est un atout.

Comme le sait le député de Fredericton-York, lorsqu'il y aura une croissance en termes d'emplois et d'entreprises dans ce domaine, nous devons faire concurrence avec d'autres endroits ; alors, il faut offrir des mesures incitatives, mais nous le faisons de manière à protéger l'argent des contribuables.

[Traduction]

Dans les faits, les remises sur les salaires que nous utilisons pour faire en sorte de non seulement protéger l'argent des contribuables, mais aussi d'encourager les entreprises, par la voie de mesures incitatives, à investir ici, au Nouveau-Brunswick, étaient souvent utilisées par les gens de l'opposition quand ils étaient au pouvoir. Il est un peu étrange que ces derniers critiquent le même mécanisme qu'ils utilisaient auparavant. Nous sommes heureux des 113 emplois qui seront créés au Nouveau-Brunswick, à Moncton, et que 113 personnes du Nouveau-Brunswick pourront travailler ici, dans leur province.



M. K. MacDonald : S'agit-il du vrai chiffre? Les chiffres ont beaucoup changé dans le cas de l'annonce portant sur Sussex ; ils sont passés de 100 à 89 pour ensuite passer à 39.

Je ne sous-entends pas que l'argent des contribuables est exposé au même genre de risque que celui qui a été encouru dans le cas d'Atcon, où nous nous sommes retrouvés avec rien dans notre sac, pas même de la petite monnaie. J'essaie simplement d'aller au fond des choses et de savoir si le premier ministre croit vraiment que son financement était absolument nécessaire à la création, par OrganiGram, des emplois qu'il a annoncés avec tant de fierté hier. Ma question, encore une fois, est la suivante : Le premier ministre croit-il en toute honnêteté que, sans l'argent des contribuables, l'entreprise en question n'aurait pas créé les emplois liés à la marijuana médicinale?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai déjà mentionné, il est important d'offrir des mesures incitatives aux entreprises pour les encourager à investir ici, au Nouveau-Brunswick. Encore une fois, je veux rappeler que l'ancien gouvernement a fait la même chose lorsqu'il était au pouvoir. En effet, il avait utilisé les mêmes mécanismes que nous utilisons maintenant. Nous sommes d'accord pour dire qu'il est important de protéger l'argent des contribuables. Les incitatifs sont seulement remis aux entreprises si les emplois sont bel et bien créés.

[Traduction]

Pour ce qui est de Sussex... Je dois féliciter le député d'en face de prendre son rôle à l'Assemblée législative très au sérieux, ses jeux de mots en faisant foi. Le tout est vraiment amusant à entendre ce matin. J'ai dit aux médias que près de 100 emplois seraient créés à Sussex. Nous avons dit qu'il y aurait environ un peu moins de 90 emplois. Nous avons commencé par une première tranche de 39 emplois.

Je ne sais pas pourquoi le député d'en face doit verser dans la politicaillerie au sujet des emplois créés, mais je lui demanderais de commenter, par conséquent, les propos qu'a formulés Rodney Weston lorsqu'il s'est engagé à l'égard du port de Saint John et lui demanderais s'il pensait que quelqu'un essayait peut-être de mener les gens dans une direction qui n'était pas vraiment celle que prenait le gouvernement fédéral. J'aimerais beaucoup entendre la réponse du député d'en face à ce que je viens de dire.

M. K. MacDonald : D'une culture coopérative aux cultures de la marijuana — je peux dire que le premier ministre est très fier de l'annonce provinciale ayant trait à la marijuana médicinale. Je me demande pourquoi il n'est pas tout aussi fier du financement qu'il a apporté à un magazine en ligne qui fait la promotion de la marijuana utilisée à des fins récréatives. Je parle, bien sûr, du magazine *Civilized*, appartenant à Derek Riedle, qui, évidemment, est bien connu dans les milieux libéraux de la province. Le premier ministre ne lui a-t-il pas donné plus de 200 000 \$ pour créer des emplois locaux à un magazine de marijuana en ligne? Pourquoi le



premier ministre n'a-t-il pas fait une grande annonce concernant un tel financement de la marijuana à usage récréatif? Pourquoi tant de secrets?

L'hon. M. Gallant : Il est drôle que le député d'en face qualifie de secret ce dont il est pourtant au courant. De toute évidence, il ne s'agit pas d'un secret. Le tout est très transparent. Il est évident que nous finançons des entreprises, lorsque nous le pouvons, afin de soutenir leur croissance ici, au Nouveau-Brunswick, et nous assurer que des mesures sont prises pour les inciter à y créer des emplois lorsque nous voyons qu'elles ont un plan d'affaires solide pour y parvenir.

Nous sommes très contents de ce qui se passe depuis quelques semaines. Il y aura création de 113 emplois chez OrganiGram, à Moncton. Nous pensons que cela est formidable. IBM créera à Florenceville, à Fredericton et à Saint John un total de 250 emplois. Nous pensons que cela est fantastique. Dans la région de Sussex, 39 emplois seront créés. Je suis content de dire que des centaines et des centaines d'emplois additionnels seront annoncés au cours des prochaines semaines et des prochains mois, puisque nous travaillons sans relâche pour signer des ententes avec des entreprises réputées qui veulent croître ici, au Nouveau-Brunswick.

Je dois dire que ces emplois ne sont pas créés grâce à nous. Ils ne le sont vraiment pas.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les emplois sont créés grâce aux gens du Nouveau-Brunswick, aux entrepreneurs, aux entreprises et aux dirigeants communautaires, qui, en raison de leurs acquis, créent un climat que nous pouvons faire valoir auprès des entreprises qui veulent investir en nous et investir au Nouveau-Brunswick.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Dubé : Je veux revenir sur la situation du Programme extra-mural parce que les gens de partout dans la province sont extrêmement préoccupés à cet égard. Le ministre de la Santé a signé un protocole d'entente avec une compagnie qui vend des régimes d'assurance. Alors, ma question pour le ministre est la suivante : N'est-il pas préoccupé par le fait que, pour une première fois, au Nouveau-Brunswick, des services de santé cliniques seront gérés par une entreprise privée?

L'hon. M. Boudreau : La députée continue à essayer de faire peur aux gens. Nous sommes en discussion avec Medavie EMS au sujet de la possibilité de former une alliance avec elle.



Tout d'abord, je dois dire que nous parlons ici d'une entreprise privée sans but lucratif dont le siège social est au Nouveau-Brunswick. Cette compagnie procure déjà des centaines d'emplois partout dans la province. Il s'agit d'une compagnie très réputée et experte dans le domaine de la santé.

Nous sommes en discussion avec Medavie EMS pour voir si trois programmes existants pourraient être combinés. Cette compagnie travaille déjà avec nous, puisqu'elle gère Ambulance Nouveau-Brunswick ; donc, il n'y a rien de nouveau. Nous cherchons simplement à voir si nous pourrions ajouter deux autres programmes à sa responsabilité afin d'avoir une meilleure intégration et une meilleure coordination dans les soins de santé. Si nous pouvons arriver à une entente, nous en ferons l'annonce en temps et lieu.

M^{me} Dubé : Ce n'est pas l'opposition qui sème la peur. Le problème, c'est que le ministre est justement en négociation et en discussion pour que certains services cliniques soient gérés par le secteur privé. C'est la raison pour laquelle les gens sont préoccupés. Le ministre dit qu'Ambulance Nouveau-Brunswick est déjà géré par Medavie EMS. C'est le transport des malades. Ici, il est question de la livraison de services cliniques qui sont offerts dans la province et qui sont gérés par deux régies, soit Vitalité et Horizon. Nous parlons de soins cliniques ; ce serait une première au Nouveau-Brunswick.

Étant donné que les gens sont préoccupés, je pose au ministre la question suivante : Est-il préoccupé par le changement proposé, soit qu'une compagnie privée gère nos soins de santé dans cette province?

[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je dois clarifier des déclarations de la députée d'en face, car elle ne présente pas la situation telle qu'elle est. Tout d'abord, nous sommes en discussion. Aucune entente officielle n'a été conclue avec Medavie. Nous n'avons signé un protocole d'entente que pour avoir des discussions. Les régies régionales de la santé y participent. La Société médicale du Nouveau-Brunswick y participe. Nous avons rencontré les syndicats en groupe et en privé.

Aujourd'hui, ce matin, je viens de quitter une réunion où nous étions assis ensemble. Des représentants du ministère de la Santé, de Medavie et de toutes les associations professionnelles y ont participé. Ils sont dans notre bureau en ce moment et ils examinent ligne par ligne ce que Medavie propose pour que nous puissions recueillir leur rétroaction et entendre leurs préoccupations. Si les diverses associations professionnelles veulent nous rencontrer, nous ferons également le suivi en organisant des rencontres individuelles avec elles. Nous sommes aussi ouverts et transparents que possible dans le processus en question. Nous croyons effectivement que le processus peut produire des résultats et nous ferons de notre mieux que cela se réalise.



[Original]

M^{me} Dubé : Encore une fois, c'est la raison pour laquelle les gens du Nouveau-Brunswick sont inquiets, car on sait tous que le Programme extra-mural est un bijou et qu'il fait un excellent travail.

Lors de l'étude des prévisions budgétaires, lorsque j'ai demandé pourquoi il considérait transférer le Programme extra-mural à une entreprise privée, le ministre m'a répondu que c'était en raison de la technologie, ce qui est un non-sens — un non-sens.

Le Programme extra-mural est reconnu comme étant un hôpital sans murs qui travaille avec les hôpitaux. Donc, il s'agit d'un prolongement des services hospitaliers.

Étant donné ce que dit le ministre, serait-il d'accord d'établir des discussions pour accorder l'administration de l'Hôpital Dr Everett Chalmers à une entreprise privée? Allez-vous avoir des discussions pour accorder la gestion de l'Hôpital Dr Georges L. Dumont à une entreprise privée? Allez-vous avoir des discussions pour donner la gestion de l'Hôpital régional d'Edmundston à une entreprise privée? Je veux encore une fois souligner que le Programme extra-mural est un hôpital sans murs et un prolongement de nos hôpitaux au Nouveau-Brunswick.

Encore une fois, je demande au ministre...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, le degré d'alarmisme est incroyable.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Personne ici ne met en doute le fait que le Programme extra-mural est un programme merveilleux. En fait, c'est un programme qui a été créé par un ancien gouvernement libéral et qui représente un modèle à suivre à l'échelle nationale et internationale. Nous ne voulons rien enlever à ce programme. Nous voulons l'améliorer.

Les gens d'en face essaient de semer la peur au sein de la population en utilisant constamment le mot « privé ».

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Boudreau : Croix Bleue Medavie est un organisme sans but lucratif dont le siège social est situé à Moncton. Elle gère actuellement les services d'ambulance de la province.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député à l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Tous les cabinets de médecins de famille de la province sont des sociétés privées. Il s'agit de sociétés professionnelles. Le secteur privé assure actuellement l'exécution du programme Télé-Soins 811. C'est...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Loi sur l'assainissement de l'eau

M. Coon : Le gouvernement actuel vient d'achever une série d'assemblées publiques dans l'intention de créer une nouvelle stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick. Nous avons toutefois une solide stratégie de l'eau inscrite directement dans notre *Loi sur l'assainissement de l'eau* et ses règlements. En vérité, le point faible de notre stratégie de l'eau est que, depuis 2005, des ministres de l'Environnement consécutifs ne sont pas parvenus à réellement mettre en application le règlement sur la classification des eaux de nos rivières et de nos ruisseaux.

Pour discuter aujourd'hui d'une nouvelle stratégie de l'eau avec les gens de la province, nous devons vraiment savoir pourquoi des ministres consécutifs n'ont pas été en mesure d'appliquer le règlement sur la classification des eaux. Les ministres, dont le ministre actuel, ont dit à maintes reprises qu'ils n'avaient pas pu aller de l'avant en raison d'avis juridiques qu'ils avaient obtenus. Eh bien, ils n'ont pas réglé non plus le problème pour répondre aux préoccupations juridiques qui, semble-t-il, ont été soulevées.

Je pose la question suivante au ministre de l'Environnement : Déposera-t-il à la Chambre les avis juridiques qu'a obtenus son ministère sur les problèmes que pose le règlement actuel sur la classification des eaux?

L'hon. M. Kenny : La stratégie de l'eau porte en partie sur l'amélioration de l'excellente qualité de l'eau que nous avons ici au Nouveau-Brunswick et elle vise en partie à jeter une base solide. Par conséquent, nous consultons les gens du Nouveau-Brunswick en vue de rectifier la situation.

Nous avons eu de très bonnes consultations auprès de nombreuses parties prenantes de l'ensemble de la province au cours des dernières semaines. Je peux vous dire que les gens qui étaient présents nous ont dit qu'ils étaient contents de voir que le gouvernement prenait des mesures pour faire ce qui s'impose afin de protéger notre eau. Non seulement nous protégeons notre eau et notre air, mais nous protégeons aussi notre environnement en général. La stratégie à laquelle nous travaillons permettra de régler le problème. Nous continuerons à



collaborer avec nos parties prenantes, à recueillir les renseignements pertinents et à veiller à faire ce qui s'impose pour que le Nouveau-Brunswick ait une bonne stratégie et pour protéger notre eau à l'avenir.

M. Coon : Je considère la réponse comme un non. Notre système de classification des eaux est fondé sur un modèle qui a fait ses preuves au Maine où il est utilisé depuis des décennies sans susciter de préoccupations ni de problèmes. Pour une raison ou une autre, nous n'avons jamais réussi à mettre en oeuvre notre version du modèle ici au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous sommes dans une situation ridicule où les moitiés de la rivière St. Croix et du fleuve Saint-Jean situées du côté des États-Unis sont classifiées et protégées tandis que les moitiés du côté du Nouveau-Brunswick ne jouissent pas d'une telle protection. Il s'agit d'une préoccupation bilatérale qui touche ces deux importants cours d'eau internationaux que notre pays partage avec les États-Unis.

Le ministre a-t-il rencontré la Commission mixte internationale, qui régit les eaux limitrophes, pour expliquer ses intentions au sujet de l'avenir de la classification des eaux au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Kenny : La classification des eaux n'est qu'une partie de notre stratégie globale. Je pense que nous devons faire savoir aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il est question d'une seule partie du plan. La stratégie vise la mise en place d'un plan adéquat. Nous nous appuyons sur les fondations actuelles. Il y a là de très bons renseignements. Nous travaillerons avec nos parties prenantes. Nous travaillons avec beaucoup de gens qui ont un intérêt direct à protéger notre eau pour les générations à venir.

La difficulté, c'est que la *Loi sur l'assainissement de l'eau* ne confère pas les pouvoirs nécessaires pour favoriser la classification des eaux de surface. Les normes de qualité de l'eau dans les règlements sont vagues et sujettes à interprétation, et il est difficile de les appliquer.

Nous devons régler un certain nombre de questions, pas qu'un seul aspect de l'ensemble la stratégie de l'eau. Dans le cadre de mon travail en tant que ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, je dois être en mesure de faire progresser le dossier et d'assurer la bonne qualité de notre eau à l'avenir.

M. Coon : Le règlement sur la classification des eaux, adopté en 2002, classe en fait automatiquement tous les lacs de la province à titre de catégorie A. Encore une fois, le ministre dit que l'avis juridique est un obstacle qui empêche d'aller de l'avant et de finalement autoriser la classification des eaux de nos rivières et de nos ruisseaux.

Je vais poser encore la question au ministre. Présentera-t-il à la Chambre les avis juridiques qu'a obtenus son ministère au sujet de la capacité du ministère à mettre en oeuvre le reste du système de réglementation de la classification des eaux de nos lacs, de nos rivières et de nos ruisseaux — à moins que nos lacs ne soient plus protégés, bien entendu?



L'hon. M. Kenny : Nous avons tout à fait l'intention de consulter les gens du Nouveau-Brunswick à cet égard de façon ouverte et transparente. Nous considérons l'ensemble de l'eau de notre province, pour protéger notre eau à l'avenir et être en mesure d'améliorer la réglementation et les renseignements que nous avons reçus quand nous avons rencontré nos parties prenantes, c'est-à-dire des groupes sans but lucratif. Nous avons eu des réunions inclusives et exhaustives avec un grand nombre de personnes. Nous avons invité de nombreuses parties prenantes de l'ensemble de la province. Je suis certain que nous pouvons rencontrer d'autres personnes.

Nous recueillerons les renseignements et nous en servirons pour travailler avec notre ministère et les parties prenantes afin de présenter aux gens du Nouveau-Brunswick, de façon ouverte et transparente, une stratégie de l'eau véritable et bonne pour notre province qui protégera notre eau pour les générations à venir.

Fracturation hydraulique

M. Stewart : La commission a achevé sa tâche, qui consistait à occasionner un retard et, en fin de compte, à éteindre tout espoir que l'industrie du gaz naturel se développe au Nouveau-Brunswick. Nous savons qu'il n'y aura pas de nouveaux investissements. Toutefois, dans l'intérêt des quelques compagnies qui restent, telles que Corridor Resources, une compagnie qui exerce ses activités en toute sécurité dans notre province depuis une décennie, le gouvernement lèvera-t-il le moratoire pour que les compagnies puissent augmenter leurs avoirs?

L'hon. M. Arseneault : Je remercie l'opposition et le député qui aspire à la direction du parti. La question est très importante. Nous en avons très longuement discuté au cours des deux dernières années. Les gens du Nouveau-Brunswick ont fait confiance au gouvernement libéral pour étudier réellement cette question importante.

Voilà pourquoi nous avons mis en place une commission indépendante composée de trois personnes distinguées, et elle a examiné cinq conditions. Ces cinq conditions représentent cinq principes qu'applique le gouvernement libéral et que les gens du Nouveau-Brunswick aussi ont demandé à notre gouvernement d'examiner de façon plus approfondie. Voilà ce que la commission a fait. Elle a fourni son rapport au gouvernement il y a un peu plus d'un mois. Le rapport mentionne les questions et contient quelques constatations intéressantes. À l'heure actuelle, en tant que gouvernement, nous examinons ce rapport et nous indiquerons l'orientation que nous voulons suivre à l'égard de l'industrie en question.

M. Stewart : Il semble étrange que le gouvernement actuel arrive, une décennie après que Corridor Resources a commencé ses activités, des activités que la société a menées en toute sécurité pendant 10 ans... Le gouvernement actuel a l'arrogance de dire à cette compagnie : Non, en fait, vous ne savez pas mettre en valeur le gaz naturel correctement. Voici tout ce que vous devez faire pour mettre en valeur le gaz naturel en toute sécurité, malgré votre excellent bilan sur une dizaine d'années.



Le gouvernement lèvera-t-il au moins immédiatement le moratoire pour les entreprises actuelles?

L'hon. M. Arseneault : Bon nombre de différences existent entre les Libéraux et les Conservateurs, mais ce que je retiens vraiment, c'est que nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, des principes et que les gens de l'autre côté de la Chambre n'en ont pas. Les cinq conditions en question sont des principes très solides du gouvernement libéral. Ces principes reflètent exactement les inquiétudes des gens du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick s'inquiètent au sujet de nos consultations avec les Premières Nations et du rétablissement de la relation qui s'était détériorée sous l'ancien gouvernement, sous la direction des conservateurs. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que la protection de l'eau soit au premier plan. En fait — les gens de l'industrie vous le diraient —, en raison des politiques que l'ancien gouvernement a appliquées, même si je levais le moratoire aujourd'hui, les compagnies ne pourraient procéder à aucune fracturation hydraulique dans la province. Il n'y a pas d'endroit où traiter les eaux usées, les eaux provenant de la fracturation hydraulique.

Je pose au député d'en face la question suivante : Mel Norton ou la ville de Saint John accepteraient-ils les eaux usées? Les gens d'Edmundston les accepteraient-ils? C'est...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

